

Le 6 mai 2024

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP
CNP ASSUR SMALL CAP
(Code Isin : FR0010058156)**

Nous vous informons de la modification suivante apportée au FCP CNP ASSUR SMALL CAP

Afin que tous vos investissements prennent non seulement en compte la performance financière potentielle mais également le niveau de responsabilité sociétale des émetteurs investis dans le portefeuille, OSTRUM ASSET MANAGEMENT a pris la décision de modifier l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du Fonds. Le Fonds adoptera (bien qu'il ne soit pas labellisé ISR) une stratégie encadrée par la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) du délégataire de la gestion financière dans la sélection de valeurs. L'ISR correspond au fait de prendre en compte, en plus de l'analyse financière, des critères extra financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de manière systématique et engageante dans les décisions d'investissements.

L'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCP sont modifiés en conséquence.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») le Fonds relève désormais de la catégorie des produits dits « article 8 » au lieu de celle « article 6 ».

Cette modification entre en vigueur **le 15 mai 2024**.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le document d'information clé (DIC) et le prospectus (incluant l'annexe SFDR) seront disponibles sur le site internet www.ostrum.com ou peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
e-mail : Contact@ostrum.com